

## Plan Sport Emploi

### **Pièces à fournir obligatoirement pour l'établissement de la convention**

En plus des éléments constitutifs du dossier de demande de subvention CNDS, l'association devra fournir :

- Un des deux dossiers de demande de renseignements spécifiques au PSE, (Selon votre choix, aide dégressive ou aide constante), dûment rempli, **daté et signé** par le responsable légal de l'association
- Une lettre de promesse d'embauche co-signée par le responsable légal de l'association et le salarié mentionnant le type de contrat, le nombre d'heure mensuel, le montant du salaire brut mensuel, et la mention "sous réserve de l'obtention de la subvention CNDS"
- **Le projet** du contrat de travail du salarié **non daté** (la date n'est apposée qu'une fois la convention signée)
- La photocopie du diplôme du salarié s'il exercera une activité d'animateur, éducateur, entraîneur ou enseignant dans le cadre de cet emploi, au regard de l'article L.212-1 du code du sport (BEES, BPJEPS notamment)
- La photocopie de sa carte professionnelle ou le récépissé de déclaration
- En cas de signature par délégation, fournir la pièce justificative